

*Initiatives ministérielles*

che-pied pour tirer le maximum de leurs compétences, mais qui, néanmoins, se retrouvent en chômage. Une société compatissante a un régime auquel les travailleurs contribuent et qui pourvoit à l'essentiel lorsqu'ils se trouvent sans salaire.

[Français]

Le projet de loi C-21 ne contribuera pas à repérer et à écarter du système d'assurance-chômage le peu de gens malhonnêtes et les tricheurs qui en abusent, mais privera les travailleurs et les travailleuses les plus démunis de prestations qui leur permettent de subvenir à leurs besoins lorsqu'ils sont au chômage.

[Traduction]

Le projet de loi C-21, c'est une question d'argent. Le gouvernement qui a réduit le budget de formation de 700 millions par an depuis 1984 veut maintenant remédier à la situation qu'il a créée. Il veut soutirer l'argent pour la formation de la poche des travailleurs et de leurs employeurs. Cruellement et cyniquement, il annonce aux chômeurs qu'ils n'auront rien ou qu'ils auront moins lorsqu'ils perdront leur emploi, parce qu'un gouvernement gourmand a besoin de leur argent.

Le projet de loi C-21, c'est aussi la privatisation. Le gouvernement se soustrait à toute responsabilité financière en matière de chômage et de disparités régionales résultant de politiques économiques, fiscales et commerciales dont il est responsable.

[Français]

Le projet de loi C-21 contribuera à créer une catégorie de travailleurs et travailleuses qui seront toujours à la merci du marché et qui seront forcés d'accepter n'importe quel emploi minable, dangereux et mal rémunéré.

[Traduction]

Le projet de loi C-21 cherche à paralyser le Canada rural, le Canada atlantique, les régions éloignées et toutes les petites localités du pays.

Pour m'expliquer, je voudrais reprendre certains des amendements qui auraient pu atténuer quelque peu les méfaits de ce projet de loi, sans pour autant en faire une bonne mesure. Il s'agit d'amendements que, par le biais de la motion de clôture et d'une campagne d'obstruction, le gouvernement a même empêché qu'ils soient débattus.

[Français]

Le projet de loi C-21 anéantira, pour des centaines de milliers de Canadiens, tout espoir de participer pleinement à la prospérité et à la croissance de cette grande nation.

[Traduction]

Le gouvernement prétend vouloir assurer une formation à ceux qui en ont le plus besoin. Or, ceux qui ont le plus grand besoin de formation sont au bas de l'échelle de l'emploi; ce sont les personnes qui ont le plus de mal à trouver et à conserver un emploi, les personnes qui n'occupent que des emplois à court terme et sporadiques. Ce sont ces gens mêmes que ce projet de loi laissera pour compte en les empêchant en grand nombre de se qualifier pour l'assurance-chômage; or, s'ils ne réussissent pas à se qualifier pour toucher de l'assurance-chômage, il s'ensuit qu'ils n'ont pas droit à la formation pour laquelle ils ont payé par le truchement de l'impôt sur le revenu.

Si le gouvernement tient sincèrement à former ceux qui en ont le plus grand besoin, pourquoi refuserait-il d'examiner un amendement qui permettrait aux travailleurs de se qualifier pour la formation après un minimum de 10 semaines d'emploi? Qu'on les empêche de toucher des prestations est une chose, mais je trouve déplorable qu'on les prive de la formation. Ceux qui ont le plus besoin de cette formation sont ceux qui sont déjà désavantagés sur le marché du travail en pleine évolution. Ce sont des femmes qui ne touchent que 66 p. 100 de ce que touchent leurs collègues masculins. Les personnes handicapées sont elles aussi désavantagées pour les prestations en espèces comme pour les possibilités de formation et tout le monde sait les difficultés que rencontrent les minorités visibles ou les autochtones pour trouver un emploi.

Je ne comprends pas pourquoi la ministre et l'opposition ne veulent même pas permettre à la Chambre de discuter d'un amendement qui garantirait à ces groupes un accès équitable aux programmes de formation. Ces gens, je le rappelle, ont payé pour ces mêmes programmes de formation en cotisant à la caisse de l'assurance-chômage.

• (1630)

À mon avis, le gouvernement trouve cet amendement inacceptable parce que lui-même ne s'intéresse pas aux chômeurs de notre pays. Il ne s'intéresse pas à l'égalité. Il ne veut pas permettre aux Canadiens d'exploiter au maximum leurs capacités, quel que soit leur âge, leur sexe, leur couleur ou leur origine ethnique. Il veut seu-